



N° 2023-070

**JEUNESSE – Tarifs des entrées et consommations  
manifestations du Conseil Communal des Jeunes-  
Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le lundi 16 octobre 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

**Présents :**

Frédéric CUILLERIER, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Carl LEQUERTIER, Éric DODET, Joël GIRARD, Sylvie CLERC, Florence MARQUES DA SILVA, Christiane BRESSION, Bruno GUITTARD, Dominique RENAULT, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Valérie LABOUACHRA, Jean-Marc MASSE, Marie-Françoise QUERE, Daniel BOCQUET, Charline MARTINEAU, Jean-Luc FOURNIER

En exercice : 21

Présents : 19

Votants : 21

**Excusés :**

Christine ADRIAN, Sébastien GALERON,

**Pouvoirs :**

Christine ADRIAN ..... à Marie-Françoise QUERE

Sébastien GALERON ..... à Dominique RENAULT

**Secrétaire auxiliaire :** Aurélie PLUMEJEAUD

Le Conseil Communal des Jeunes existe depuis 1995, les conseillers étant élus pour 2 ans.

Dans le cadre de leur mandat, ils sont amenés à organiser, en concertation avec la commission action jeunesse, un certain nombre de manifestations.

Parmi elles, on compte notamment des soirées dansantes, dont les bénéfices permettent de mettre en place des actions proposées par le CCJ.

Il convient donc de fixer les tarifs des entrées à ces manifestations ainsi que les tarifs des consommations proposées à la vente à l'occasion de ces mêmes manifestations.

Entrée soirée dansante	3€
Petite bouteille d'eau	1€
Soda	1€
Jus de fruit	1€
Barre chocolatée	1€
Confiserie	1€
Gobelet consigné	1€
Confettis	1€

**M. le Maire propose aux membres du Conseil municipal :**

**D'APPROUVER** les grilles des tarifs des entrées et consommations des manifestations organisées par le CCJ;

**DE PRECISER** que les recettes budgétaires correspondantes seront reversées sur budget principal de l'exercice budgétaire en cours

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à mettre en œuvre l'ensemble de ces tarifs et à signer tous les documents afférents.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme  
A Saint-Ay, le 20 OCT. 2023

Le Maire,  
  
Frédéric CUIILLERIER



Certifié exécutoire  
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le 20 OCT. 2023  
Et de l'affichage le 20 OCT. 2023